

# Véhicules propres

## Un plan national pour favoriser leur développement

Novembre 2009

Les ministères du Développement durable et de l'Économie ont présenté, le 1<sup>er</sup> octobre 2009, un plan national avec 14 actions concrètes pour favoriser le développement de voitures électriques et hybrides rechargeables.

### Dans quel contexte ce plan est-il mis en œuvre ?

**En 2030, le secteur de l'automobile aura profondément changé** par rapport à celui que nous connaissons depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle : les véhicules thermiques, quoique encore nombreux, utiliseront très peu de pétrole et pourraient même être restreints dans les centres des grandes métropoles en raison de leurs nuisances (pollution, bruit). Parallèlement, le modèle économique du secteur sera bouleversé par la disparition progressive du lien de propriété entre utilisateur et véhicule : la location et l'auto-partage pourraient devenir plus usuels.

Cette évolution est rendue inéluctable par trois facteurs majeurs :

- **la crise énergétique** : la dépendance du transport au pétrole (50 % de la facture pétrolière de la France) pose des problèmes économiques (déficit commercial) et géopolitiques (risques sur les approvisionnements pétroliers) qui ne feront que croître ;
- **la crise environnementale** : le secteur des transports est un des principaux contributeurs en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> ; il représente le quart de nos émissions, en accroissement de 22 % depuis 1990 ;
- **la crise du modèle économique actuel du secteur** : celui-ci repose sur un renouvellement rapide des véhicules, dont l'utilité est remise en cause par les clients, aujourd'hui en période de crise et demain pour des raisons écologiques ; la location permet de remplacer des revenus ponctuels par un revenu régulier et de rentrer dans une économie de fonctionnalité. Le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables constituera donc une double opportunité : il contribuera tout autant à la lutte contre le changement climatique qu'à la restructuration d'un secteur aujourd'hui en crise.



Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



## Quels sont les objectifs de ce plan ?

Réduite jusqu'alors à des marchés de niche, la filière des véhicules décarbonés est en train de changer d'échelle. De nombreux lancements sont prévus dès 2010-2012 par les grands constructeurs. À horizon 2025, **les véhicules décarbonés devraient représenter 27 % du marché**, avec un marché européen estimé entre 50 et 90 milliards d'euros.

**Le développement des véhicules propres permettra d'accélérer la croissance verte dont les fondements ont été posés par le Grenelle Environnement : une croissance durable et génératrice d'emplois.**

**Le développement des véhicules décarbonés devrait générer en France une activité économique de 15 Md€ à horizon 2030** et contribuer au maintien de l'emploi dans la filière automobile. En outre cela permettra une réduction des importations de pétrole d'environ 4 Mtep et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 17,5 millions de tonnes à horizon 2020, ce qui représente une réduction de 3 % de nos émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à 2007 (soit le quart de l'engagement de la France en termes de réduction d'émissions par les secteurs non soumis aux quotas de CO<sub>2</sub>).

## Les 14 actions concrètes du plan

### 1. Lancement en 2010 des démonstrateurs d'infrastructures de charge

L'Ademe lancera, début 2010, un nouvel appel à projets infrastructures de charges, pour soutenir les démonstrateurs et expérimentations combinant infrastructures, usages et territoires ciblés et pour valider le fonctionnement de l'écosystème des véhicules rechargeables. Le fonds démonstrateur de l'Ademe sera doté d'un complément de 70 millions d'euros.

### 2. Intégrer les véhicules décarbonés dans les nouvelles solutions de mobilité

La réduction de nos émissions de CO<sub>2</sub> nécessite d'inventer de nouvelles solutions de mobilité avec des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Dans cette perspective, l'Ademe établira début 2010 une feuille de route spécifique pour de nouvelles solutions de mobilité, traitant des évolutions du transport des personnes ou de marchandises, tant sur les plans technologiques qu'organisationnels. L'agence lancera ensuite un nouvel appel à projets mobilité, doté de 25 millions d'euros.

### 3. Créer une filière batterie

Renault va créer une usine de batteries à Flins, en partenariat avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Bolloré, Saft et Dassault conduisent également des projets parallèles.

### 4. Achat de véhicules électriques massif d'ici 2015 par les entreprises et l'administration

Grâce à l'animation de Jean-Paul Bailly, président de La Poste, un groupe de grandes entreprises, d'associations de collectivités et de représentants de l'État ont établi un cahier des charges orienté usages, en vue du lancement, fin 2009, d'appels d'offre privés et publics pour des véhicules électriques d'une autonomie d'au moins 150 km. Les appels d'offres publics et privés sur les achats groupés permettront de constituer un marché de flottes de 100 000 véhicules d'ici 2015.

### 5. Confirmation du super-bonus de 5 000 euros pour l'achat de véhicules propres jusqu'en 2012

Le dispositif existant accorde une aide de 5 000 € à toute personne qui acquiert un véhicule dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont inférieures ou égales à 60 g/km. Les hybrides, dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont inférieures ou égales à 135 g, peuvent bénéficier d'un bonus de 2 000 €, comme les véhicules au GPL ou au gaz naturel de ville.

### 6. Une prise standard pour charger son véhicule

Il sera mis en place une norme pour une prise standard pour charger son véhicule. Aucun changement ne sera nécessaire au domicile.

### 7. Des prises dans les nouveaux immeubles

Dès 2012, les constructions d'immeubles (bureaux et habitations) avec parking intégreront obligatoirement des prises de recharge.

### 8. Dans les copropriétés, la création d'un droit à la prise

Le statut de la copropriété des immeubles bâtis évoluera pour faciliter la présentation de devis d'équipement de recharge à l'assemblée des copropriétaires. De plus, un droit à la prise sera instauré pour les locataires.

### 9. Des prises pour recharger son véhicule au travail et dans les infrastructures publiques

Au travail, la création de prises sera également facilitée et obligatoire dans les parkings des immeubles de bureaux d'ici 2015.

### 10. Normaliser une prise unique au niveau européen

Un accord a été trouvé par le groupe de travail franco-allemand sur les caractéristiques techniques d'une prise commune et unique quelle que soit la puissance de charge. Ce projet sera en discussions avec les autres États européens.

### 11. Les communes seront soutenues pour déployer les infrastructures de recharge publique

Des assises nationales seront organisées en 2010 à destination des collectivités territoriales sur la mobilité électrique et les infrastructures de charge.

### 12. Organiser le déploiement opérationnel du réseau

S'agissant du déploiement des bornes, une nouvelle filiale à 100 % d'ERDF sera créée pour accompagner les communes et répondre aux appels d'offre éventuels, en cas de délégation de l'installation de ces équipements.

### 13. Assurer une production d'énergie non fossile pour les véhicules décarbonés

Il convient de s'assurer que l'électricité de recharge du véhicule soit produite au maximum à partir d'énergie non fossile, pour assurer un bilan écologique optimal aux véhicules décarbonés.

### 14. Donner une seconde vie à la batterie et à ses éléments

La seconde vie de la batterie est un enjeu de recherche important en raison de son coût et de son impact écologique. Les constructeurs automobiles et les producteurs français de batterie s'engagent à prendre en compte, dès la conception des batteries, leur cycle de vie complet.